

Un mois. . . . . 4 fr.  
Trois mois. . . . . 11  
Par la poste. . . . . 15  
En N°. . . . . 20  
Les abonnements commencent à toutes les époques.

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

### ALLEMAGNE.

On écrit de Moscou, le 5 septembre : Avant-hier devait avoir lieu près du camp de Borodino la pose solennelle de la première pierre de la colonne en granit destinée à perpétuer la mémoire de la bataille qui y fut livrée en 1812. Dès la pointe du jour, environ dix mille soldats et officiers de tout grade, qui avaient pris part à ce combat, entouraient le monument à élever, et toutes les troupes du camp étaient sous les armes. Vers neuf heures, l'empereur et sa famille arrivèrent sur les lieux.

Le programme portait que le modèle serait abattu, et qu'immédiatement après l'empereur lui-même poserait la première pierre fondamentale de la colonne; mais quelle ne fut pas la surprise de tous les assistants lorsqu'au premier coup de hache porté au modèle, celui-ci tomba en pièces comme par enchantement et que l'on vit à sa place une colonne en bronze beaucoup plus belle que ne le promettait le prétendu modèle en bois qui la cachait. L'apparition du véritable monument, qui est surchargé de trophées en bas-relief et qui porte cette simple inscription : *L'armée russe de 1812, a été accueillie par les troupes avec les cris mille fois répétés de : Vive l'empereur ! vive la dynastie Romanoff ! gloire à la Russie !*

L'empereur et sa famille logent sous des tentes. Leurs illustres hôtes occupent le magnifique palais impérial bâti récemment à Borodino. Des spectacles, des concerts et des bals remplissent les intervalles des manœuvres et des solennités militaires. Toute l'infanterie et toute l'artillerie bivouaquent dans le camp, mais la cavalerie est cantonnée, partie dans les villages de Borodino et de Gatosennea, partie dans quelques autres villages situés sur la grande route de Mosatsk.

Le 7, l'empereur adressa l'ordre du jour suivant à l'armée :

« Mes enfants, vous êtes devant le monument qui atteste les actions glorieuses de vos camarades. Il y a 27 ans qu'en ce lieu même, un orgueilleux ennemi se vanta de vaincre l'armée russe combattant pour sa religion, son czar et sa patrie. Dieu punit l'insensé. De la Moskowa au Niemen la terre fut jonchée des ossements de l'insolent envahisseur, et nous entrâmes à Paris. Maintenant le temps est venu d'élever un monument en mémoire de ce grand événement. Puisse ainsi se perpétuer la mémoire de l'empereur Alexandre qui est pour nous immortel. Par sa ferme volonté la Russie fut sauvée.

« Gloire éternelle à nos camarades, qui moururent d'une mort héroïque et puissent leurs exploits servir d'exemple à vous et à la postérité la plus reculée.

« Vous serez toujours l'espoir et le soutien de votre empereur et de la Russie notre mère commune.

« A l'armée de Borodino, le 26 août (7 septembre 1859).

« Signé, NICOLAS. »

— On écrit de Constantinople, le 4 septembre :

Hier l'internonce autrichien, baron de Sürmer, a, dans une audience solennelle, présenté au grand-visir Chosrew pacha ses nouvelles lettres de créance, et a fait ensuite aux ministres de la Sublime Porte les visites d'usage.

Le dernier numéro de la *Gazette de Turquie* publie les changements importants qui ont eu lieu dans plusieurs branches de l'administration. Divers ministères ont été supprimés et leurs attributions ont été réparties sur des chefs d'administration.

Par suite de l'accession de la Sardaigne au nouveau traité de commerce entre l'Angleterre et la Turquie, le chargé d'affaires sarde, marquis Paroto, vient d'avoir une entrevue avec les ministres du sultan, pour leur faire connaître, au sujet de ce traité, l'intention de sa cour.

Presque tous les représentants des puissances européennes sont en ce moment en négociation active avec la Porte, pour conclure des traités de commerce sur les bases de celui conclu avec l'Angleterre. Un traité avec la Sardaigne est déjà signé, et on s'attend qu'un autre avec l'Autriche le sera dans peu de jours.

L'Albanie n'est pas pacifiée, on en apprend rien de plus. — On a lancé tout récemment sur la Nawa un bateau de caoutchouc (gomme élastique). Il est fait de toile à voiles recouverte de caoutchouc. Le bateau peut être mis en rouleau et dans l'espace de dix minutes être rempli d'air au moyen de quatre robinets, ce qui lui donne la forme d'un petit bateau qui peut naviguer sur les eaux les plus basses. Lorsqu'il parcourait la Nawa, il contenait trois personnes; il excitait un intérêt général, tant par la légèreté de sa course, que par l'agrément de ses formes.

### ANGLETERRE. — Londres, 25 septembre.

Le bruit court que M. O'Connell a été atteint d'une paralysie.

(Globe.)

— Les officiers et soldats de la marine royale servant en Espagne vont revenir en Angleterre. Des ordres sont donnés à Woolwich pour les recevoir. (United service Journal.)

— La correspondance de Lisbonne du *Times* parle de la découverte d'une conspiration migueliste ayant de grandes ramifications dans le pays. On a arrêté aussitôt à Braga, M. Antonio de Albuquerque qui en était le chef en Portugal. Des ordres ont été donnés pour arrêter deux de ses complices, personnages fort connus. On les suppose cachés dans une auberge près de Braga.

L'emprunt de 1400 contos de Reis est enfin rempli. La banque de Lisbonne en a fourni le complément.

— Les lettres de la Chine de la fin de mai, arrivées samedi à Londres, annoncent que tous les négociants anglais de Canton sont à la veille de quitter la Chine le plus tôt possible. La confiscation de l'opium est un acte de peu d'importance en comparaison de la suspension totale du commerce.

Le capitaine Eliot a quitté Canton le 24 du même mois et est arrivé le 27 à Macao avec toutes les personnes qui avaient été retenues en otages. Les autorités chinoises avaient donné des ordres pour l'expulsion de M. Dent et de cinq autres négociants impliqués dans l'affaire de l'opium. On pensait que tout l'opium saisi par le gouvernement chinois serait envoyé à Pékin, pour en être disposé comme l'empereur le jugerait à propos.

On a reçu le 1er août, à Bombay, la nouvelle que l'armée de l'Indus était en marche pour Caboul depuis le 15 juillet. Il se confirmait qu'une armée persane de 40,000 hommes se dirigeait vers Hérat. L'armée de l'Indus n'est que de 10,000 hommes.

— Voici les principaux passages de la lettre que M. O'Connell vient d'adresser au peuple irlandais, au sujet de la nouvelle association qu'il veut former pour l'enregistrement des électeurs :

« Peuple irlandais, tu peux te sauver toi-même par un effort généreux. Que chaque comté, chaque ville, se lève. Que chaque paroisse s'organise pour l'enregistrement des électeurs. Vous serez appuyés par Dublin. Mais autant qu'il vous sera possible, ne comptez que sur vous-mêmes. L'objet qui domine toute autre considération, c'est de s'assurer du nombre d'électeurs qui pourront être inscrits dans chaque paroisse. On devra transmettre leurs noms et faire connaître leurs droits aux clubs locaux. Irlandais, associez-vous à moi pour ce grand effort; je sollicite respectueusement l'appui du clergé. Il s'agit d'une lutte pacifique et constitutionnelle à laquelle il convient que le clergé prenne part, d'autant plus que le clergé anglican intrigue contre le peuple constamment. Il faut que l'inscription des électeurs

soit organisée sur un vaste système; ceux qui ne sont pas électeurs devront exhorter ceux qui le sont à se faire inscrire.

« La loi des pauvres sera incessamment mise en vigueur, il en résultera un impôt onéreux; il faut que la dime foncière soit affectée à son acquittement; il est d'une nécessité urgente que les représentants de l'Irlande soient assez nombreux pour proclamer hautement que la dime foncière devra être affectée au paiement de la taxe des pauvres, parce qu'autrement elle serait trop onéreuse pour les citoyens résidans. L'état pourvoira à l'entretien du clergé protestant, conformément à ses droits acquis. J'aime à croire que bientôt chaque comté d'Irlande aura son club pour l'enregistrement des électeurs. Honte à ceux qui négligeraient ce devoir. » O'CONNELL. »

### FRANCE. — Paris, le 25 SEPTEMBRE.

La caisse d'épargne de Paris a reçu dimanche 22 et lundi 23 septembre 1859, de 5180 déposans, dont 514 nouveaux, la somme de 465,344 fr.

Les remboursements demandés se sont élevés à la somme de 568,000 fr.

— Des tentatives de désordres ont eu lieu, à Mortagne, après le marché, au moment du départ des voitures chargées de blé. M. le maire de cette ville vient d'adresser une lettre à l'*Echo des Halles*, pour annoncer que cet événement, par son peu de gravité, n'a rien qui puisse alimenter la malveillance. Les voitures ont toutes été mises en route sous ses yeux et sous ceux de M. le préfet et de M. le procureur du roi; aucun acte de violence n'a été exercé en présence de ces magistrats; quelques pierres ont été lancées avant leur arrivée, et ils ont été bien secondés par un détachement de la garde nationale.

— Il paraît certain que le cabinet français s'occupe d'un arrangement à négocier entre don Carlos et le gouvernement de Madrid, qui aurait pour but la renonciation officielle de l'infant à ses prétentions, et par conséquent amènerait l'extinction immédiate de la guerre civile qui désole l'Espagne. On assure que c'est M. le duc Decazes qui est chargé de cette importante mission. (Commerce.)

— Le *Courrier de Bordeaux* donne les détails suivants sur le passage de don Carlos par cette ville :

Un déjeuner avait été préparé dans la maison de campagne de M. Coupat. Malgré la fête des *Quatre Temps*, on avait cru, vu la fatigue présumée des voyageurs, devoir servir quelques plats de viande. Cependant on s'empêcha d'en prévenir la duchesse de Beira, qui répondit : J'ai une dispense du pape, et se fit servir une côtelette. Don Carlos mangea également de la viande.

Le prétendant paraissait fort accablé, il parla peu : la seule observation qu'il fit était quelque peu ironique, et semblait une épigramme contre la vigilance de l'autorité qui ne sut pas empêcher son retour en Espagne, lorsqu'il traversa Bordeaux pour se mettre à la tête de l'insurrection des quatre provinces. Il est bien entendu que cela ne concernait en rien M. le baron Sers, qui, à cette époque, était préfet à l'autre extrémité de la France.

La duchesse de Beira a fait prendre à Bordeaux divers effets de toilette; il paraît que dans la précipitation de la fuite, elle n'avait emporté que le vêtement qui la couvrait.

« A Langon, au moment où l'on relayait, quelques réfugiés espagnols carlistes se sont agenouillés devant don Carlos et lui ont baisé la main. Le prétendant a paru recevoir cet hommage avec la plus profonde indifférence. »

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le gouvernement publie ce soir la dépêche télégraphique suivante :

## Feuilleton.

### NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE M. LE PRINCE DE TALLEYRAND,

Par M. Mignet.

(Suite et fin. — Voir nos numéros des 16 et 25 septembre.)

L'influence exercée par M. de Talleyrand au congrès de Vienne fut telle, que la Prusse, pour garder la Saxe, offrit de céder à son roi tout le territoire situé entre la Sarre, la Meuse, la Moselle et la rive gauche du Rhin, qui devait lui servir de compensation à elle-même, et qui éloignait trop de ce côté ses frontières de son centre. M. de Talleyrand refusa cette proposition de la Prusse. Ce fut une faute, et une faute grave. Gêné par ses instructions, il préféra le maintien du roi de Saxe dans son royaume amoindri à son établissement sur la rive gauche du Rhin. Tandis que le roi des Pays-Bas occupait la Belgique, que la Bavière était à Spandau, que la confédération germanique possédait Mayence et Luxembourg, ne valait-il pas mieux placer entre la Larre et le Rhin, à quelques marches de notre capitale, un petit état qu'un grand, un souverain nécessairement inoffensif qu'une puissance de premier ordre qui servait alors d'avant-garde à l'Europe? Ne valait-il pas mieux la Prusse sur les bords de la Bohême que sur la frontière de la France? Ne valait-il pas mieux augmenter sa rivalité avec l'Autriche en Allemagne, en multipliant leurs points de contact, et rendre ses futurs rapports avec la France plus faciles en l'éloignant de son territoire?

Il est vrai, et c'était un des résultats de sa dextérité, que M. de Talleyrand était parvenu à diviser les puissances; qu'il avait décidé l'Autriche et l'Angleterre à repousser les prétentions absolues de la Russie et de la Prusse, même par les armes; qu'il avait signé avec lord Castlereagh et le prince de Metternich, le 5 janvier 1815, un traité secret d'union et même de guerre éventuelle; qu'il avait contraint par la persévérance de ses efforts la Prusse à se contenter d'un tiers de la Saxe et la Russie à se dessaisir d'une partie du grand duché de Varsovie.

M. de Talleyrand croyait avoir formé une alliance dans l'alliance; il croyait avoir séparé pour long-temps l'Autriche et l'Angleterre de la Russie; il croyait avoir divisé l'Europe, relevé la politique de la France, lorsqu'un événement inattendu, mais provoqué par les fautes des Bourbons, vint déjouer son habileté, de telle sorte que la Prusse resta sur la Sarre, et que la coalition européenne fut renouée. Napoléon quitta l'île étroite où avait été enfermée sa souveraineté, et vint montrer à l'armée son général, à la France son empereur. En le sachant débarqué sur les côtes de Provence, les souverains et négociateurs réunis à Vienne, tout émus par cette prodigieuse hardiesse, ne s'étaient pas mépris sur son résultat. Le retour du danger suspendit toutes les divisions. Le traité de Chaumont fut renouvelé et Napoléon fut mis au ban de l'Europe.

Ces mesures, auxquelles M. de Talleyrand participa, auraient probable-

ment été prises sans lui; mais il n'en est pas moins à déplorer, pour un Français, d'y avoir coopéré, puisqu'elles amenèrent une invasion de la France. Il y a des sentimens qui doivent être au-dessus de tout; il y a des principes qui sont supérieurs à tous les droits, et plus vrais que tous les systèmes. Le sentiment qui fait aimer son pays, le principe qui défend de provoquer contre lui les armes étrangères, sont de ce nombre. L'indépendance de la patrie doit l'emporter sur la forme des gouvernements et sur les intérêts des partis. Ni les douleurs de l'exil, ni l'ardeur des convictions, ni la force des attachemens, ni la violence des haines, ne justifient de méconnaître ces premiers des devoirs. Séparer son pays du gouvernement qui le régit, dire qu'on attaque l'un pour délivrer l'autre, n'exécute pas davantage. Ces distinctions subtiles conduiraient à la ruine des états. Un pays qui n'a pas le droit de choisir son gouvernement n'a plus d'indépendance. D'ailleurs, est-on toujours sûr que la guerre dirigée contre le gouvernement d'une nation ne sera pas fatale à son territoire, et qu'après avoir attenté à son choix, on n'attentera pas à sa grandeur? Ces choses qu'on fait à la patrie sont profondes, et nul ne sait d'avance si elles ne seront pas mortelles.

La guerre recommença entre Napoléon et tout le monde. Le grand homme qui avait tant de génie et de succès, et dont la contradiction faisait chanter la volonté, ne retrouvait plus la France aussi obéissante qu'il l'avait laissée, ayant en face de lui toute l'Europe, derrière lui le parti royaliste qui s'était formé depuis 1814, et qui, pas assez fort pour défendre son propre gouvernement, l'était assez pour en inquiéter un autre; à côté de lui, le parti libéral, qui discutait ses droits dans un moment où il n'aurait dû songer qu'à l'indépendance du pays, et à faire un dictateur au lieu d'une constitution; le grand homme luita avec découragement et fut vaincu. La France perdit la bataille de Waterloo, et l'Europe rétablit une seconde fois les Bourbons sur le trône, autour duquel elle se proposa de faire camper ses armées pour lui servir d'appui et de garde.

M. de Talleyrand s'attacha alors à réparer cet immense désastre. Il croyait que la victoire étrangère se bornait à la chute d'un gouvernement et au retour d'un autre. Il voulait qu'une liberté plus étendue la dédommageât de ce nouveau revers. Déjà, de Vienne, il avait écrit à Louis XVIII toutes les fautes qu'on reprochait à son gouvernement en 1814; l'abandon de la couronne tricolore, qui n'aurait jamais dû être quittée, les restrictions apportées aux garanties établies par la charte; l'éloignement dans lesquels le parti constitutionnel avait été tenu des emplois publics, presque uniquement accordés à d'anciens royalistes; l'ignorance et la maladresse avec laquelle on avait donné la France à régir à des hommes nourris dans l'émigration, étrangers aux idées et aux sentimens de la nation nouvelle, qui avaient alarmé ses intérêts et soulevé ses haines, et l'absence d'un ministère homogène, formant un conseil responsable, dirigé par un président et capable de gouverner.

A son retour auprès de Louis XVIII, il réalisa ce qu'il avait conseillé. Il dicta la proclamation de Cambrai, qui avouait les fautes de 1814 et promettait de les réparer. Il inspira l'ordonnance datée du même jour et du même lieu, qui était un commentaire plus libéral de la charte, abaissait l'âge de la députation de quarante à vingt-cinq ans, augmentait le nombre des députés de deux cent soixante-deux à trois cent quatre-vingt-quinze, permet-

tait l'initiative des lois aux chambres, admettait les légionnaires dans les collèges électoraux, fixait l'âge des électeurs à vingt-et-un ans, et ne confiait plus la direction des intérêts nouveaux aux générations anciennes. Ces révisions de la charte, tout avantageuses qu'elles fussent, n'étaient point un coup d'état libéral et devaient être soumises au pouvoir législatif. En même temps qu'il instituait plus démocratiquement la chambre élective, il demanda l'hérédité de la pairie pour mieux assurer son indépendance, et il parvint à composer un cabinet dont il était président.

Mais ce retour aux idées de la révolution dura peu. A peine Louis XVIII fut-il de nouveau assis sur son trône, que les emportemens du parti de l'émigration éclatèrent, et que les étrangers modifièrent leurs exigences. Ces derniers, après avoir dépouillé notre musée, demandèrent, par une note du 20 septembre, que les territoires cédés à la France en 1814, fussent rendus par elle; que le roi des Pays-Bas rentrât en possession des districts qui avaient anciennement appartenu à la Belgique; que le roi de Sardaigne occupât la totalité de la Savoie; que les places de Condé, de Philippeville, de Mariembourg, de Givet, de Charleroi, de Sarrelouis, de Landau, fussent comprises dans les cessions demandées à la France; que les fortifications d'Humingue fussent démolies; que la France payât une contribution de 800 millions, dont deux cents devaient être consacrés à la construction de nouvelles places fortes dans les pays limitrophes de ses frontières; qu'elle indemnisât en outre par une somme de 755 millions, les pertes qui avaient été causées par ses propres invasions en Europe; enfin qu'une armée de cent cinquante mille hommes, commandée par un général étranger et entretenue aux frais de la France, occupât, pendant sept ans la partie septentrionale de son territoire.

M. de Talleyrand repoussa ces propositions accablantes et humiliantes, qui n'étaient qu'un indigne abus de la force, qu'une violation éclatante des promesses faites et des engagements pris, qu'un acte d'oppression envers la France; qu'un acte de colère et d'imprévoyance de l'Europe. Dans sa note du 21 septembre, il établit qu'on ne pouvait imposer de pareilles conditions qu'en vertu du droit de conquête, et qu'ici ce droit n'existait point. « Pour qu'il y ait conquête, disait-il, il faut que la guerre ait été faite au possesseur du territoire, c'est à dire au souverain, les droits de possession et souveraineté étant identiques. Mais, lorsque la guerre est faite contre le détenteur illégitime du pays et pour son légitime possesseur, il ne saurait y avoir conquête; il n'y a que recouvrement de territoire. »

Or, les hautes puissances ont considéré l'entreprise de Bonaparte comme un acte d'usurpation, et Louis XVIII comme souverain réel de la France; elles ont agi en faveur de ses droits, elles ont donc dû les respecter. C'est l'engagement qu'elles ont pris dans la déclaration du 15 et dans le traité du 25 mars, qu'elles ont admis Louis XVIII comme allié contre l'ennemi commun. Si l'on ne peut pas conquérir contre un ami, à plus forte raison ne le peut-on point contre un allié. « Nous vivons dans un temps, ajoute-t-il, où plus qu'en aucun autre il importe d'affermir la confiance dans la parole des rois. Les cessions exigées de S. M. très-chrétienne produiraient un effet tout contraire après la déclaration où les puissances ont annoncé qu'elles ne s'armaient que contre Bonaparte et ses adhérens; après le traité où elles se sont engagées à maintenir contre toute atteinte l'intégrité des stipulations du traité du 30 mai 1814, qui ne peut être maintenu. »

Le général commandant la 20e. division militaire à M. le président du conseil.

« Bayonne, le 23 septembre.

» Estella s'est soumise. Un escadron navarrais s'est réfugié sur notre territoire, près de St-Jean-Pied-de-Port; 5 bataillons sont dans la forêt d'Irati. »

(Monit.)  
— Les bataillons qui stationnent à Estella étaient sous les ordres d'Ortizgoza et Isarbe. La nouvelle de la reddition de cette ville nous paraît de la plus haute importance, parce que ce sera sans doute l'avant-courreur de la soumission de Cabrera, qui seul continue encore la guerre au nom de don Carlos. Le nombre des troupes qui se trouvent sous les ordres de ce chef s'élève à 6 ou 7,000, mais on dit que les désertions diminuent chaque jour l'effectif de sa petite armée.

— D'après l'Echo d'Aragon et la Sentinelle des Pyrénées, les troupes d'Espartero avaient commencé à se mettre en marche pour le Bas-Aragon et le royaume de Valence, où Cabrera paraissait vouloir continuer à tenir la campagne. Si l'on doit croire une proclamation signée comte de Morella, et publiée dans le journal carliste de Bordeaux, la Guenno, du 25, Cabrera aurait l'intention de revendiquer les fueros de Valence, de la Catalogne et de l'Aragon.

On lit dans la Sentinelle des Pyrénées du 21 :  
On travaille activement à l'organisation des postes sur la route de Tolosa; il est probable que le courrier parcourra cette ligne jusqu'à Madrid le 1<sup>er</sup> octobre.

— On écrit de Madrid, le 16 septembre :  
S. M. la reine régente a reçu une commission composée du président et de cinq membres du tribunal suprême de justice qui venait féliciter S. M. sur les heureux événements de Bergara, gage de bonheur pour la nation. La reine a répondu avec la bonté qui la caractérise.

— Voici un aperçu des dépenses que le gouvernement aura à supporter par suite de la soumission des officiers généraux carlistes :

Le lieutenant-général Maroto restera à Bilbao jusqu'à la résolution de S. M. avec 40,000 rées de traitement. Le brigadier de cavalerie Cabanas, et les brigadiers d'infanterie Madero et Manuel de Armijo, et les colonels comte de Pastrana Castro Butron, Louis Bessières, marquis de Sarquela, Gneora passent en France avec leur traitement, pour 4 mois. (Eco du 17.)

— On écrit de Madrid, 17 septembre :  
Le ministère recueille les fruits de la pacification exécutée sous ses auspices. L'opposition qui sait qu'au palais les modérés jouissent d'une influence exclusive, ne fait qu'une molle résistance aux vues, du reste sages et patriotiques, du ministère.

Les fueros, déjà promis aux provinces par le général Espartero, sont concédés en principe. La commission a de la peine à s'accorder sur le rapport dont le projet de loi doit être l'objet. M. Arguelles voudrait que le projet fut discuté dans le sein de la commission de la manière la plus minutieuse, d'autres membres objectent que ces débats pourraient être interminables. Tandis qu'il y a urgence, si l'on veut pacifier promptement le pays, il faut faire disparaître au plus vite ces griefs. On ne croit pas qu'un projet de loi si populaire puisse rencontrer une sérieuse opposition dans les deux chambres. L'opposition préfère engager le combat sur un autre terrain. La discussion de l'adresse, par exemple, la suspension du Guiriguay. Ces débats parlementaires auront de l'intérêt. Ils pourraient même entraîner une mesure de la plus haute gravité, la dissolution.

La commission chargée de faire un rapport sur un projet d'amnistie générale se compose définitivement de MM. Martinez de la Rosa, Gurely, Larco del Valle, Huagon et Armendariz. L'amnistie sera le digne complément de la convention. Les populations applaudiront à cette mesure, si l'on en juge par l'esprit de conciliation qui s'est manifesté dans certaines localités. A Saragosse, lorsqu'arriva la nouvelle de la pacification, le peuple alla former le siège des maisons appartenant aux carlistes les plus notables. Ce siège fut fait à coups de bombes de toute espèce, et on força un carliste même très-influent à se laisser porter en triomphe.

— Dans la discussion du projet de réponse au discours de la couronne, M. Gonzales a dit : Nos relations avec le Portugal ne peuvent pas être réputées satisfaisantes. Quant aux progrès prétendus de nos relations avec les puissances qui avaient refusé de reconnaître notre gouvernement tant que ces puissances ne seront pas représentées ici, on ne peut pas dire que les négociations ont fait un grand pas.

celle de la France ne l'est pas; après les proclamations de leurs généraux en chef, où les mêmes assurances sont données.

Il les invita à considérer que la France conserverait le désir de recouvrer ce qu'elle ne croit jamais avoir justement perdu; qu'elle imputerait à crime à Louis XVIII ces concessions, comme étant le prix de l'assistance étrangère; qu'elles seraient un obstacle perpétuel à l'affermissement du gouvernement royal; qu'elles altéreraient en outre un équilibre établi avec tant d'efforts, en diminuant l'étendue que la France devait avoir et qui était nécessaire aujourd'hui puisqu'elle avait été jugée nécessaire un an auparavant.

Mais cette invocation du droit public, cet appel aux engagements contractés, ces hautes raisons de bonne foi, de sûreté, de prévoyance, ne prévirent point contre des passions haineuses et des volontés inexorables. M. de Talleyrand n'était plus soutenu, comme en 1814, par l'empereur Alexandre, dont il avait contrarié les desseins à Vienne, et qui ne lui pardonnait pas le traité secret du 5 janvier, signé par l'Autriche, l'Angleterre et la France, contre la Russie et la Prusse. Quatre jours après la remise de la note des puissances, trois jours après l'envoi de sa réponse, M. de Talleyrand quitta le ministère, il le quitta devant les excès du dedans et les volontés du dehors; il le quitta, parce qu'au lieu d'une extension de libertés publiques, il y avait un débordement d'excès contre-révolutionnaires; parce qu'au lieu de l'intégrité et de la délivrance du territoire, on opérait son démembrement et l'on établissait une garnison européenne. Il le quitta pour ne pas assister aux violences du parti dominant, et ne pas signer l'humiliant traité qui coûta deux milliards à la France, et lui enleva plus que les annexes dont son territoire avait été agrandi en 1814.

Dès ce jour, M. de Talleyrand ne fut plus pour rien dans les conseils et dans les affaires de la restauration. Il se sépara d'elle politiquement, 18 mois après l'avoir fondée et 4 mois après l'avoir rétablie. Il resta 14 ans avec une dignité de cour mais sans aucun pouvoir et sans aucune influence. Il fit partie de l'opposition libérale. Il défendit la liberté de la presse contre la censure, et, la regardant comme l'instrument principal du gouvernement représentatif, il dit que, désirée par tous les grands esprits du siècle précédent, établie par la constituante, promise par la charte, elle avait le caractère d'une nécessité, et que la retirer c'était compromettre la bonne foi royale. Il ajoutait à ce propos la phrase qui est restée dans tous les souvenirs : « De nos jours, il n'est pas facile de tromper longtemps. Il y a quelque chose qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des directeurs, que chacun des ministres passés, présents et à venir, c'est tout le monde. »

Il se prononça pour le maintien du jury dans les délits de la presse, et, s'autorisant de ce que son opinion avait été celle de Malesherbes, il dit : « Je vote avec M. de Malesherbes le rejet de la loi. »

Mais il fit entendre des paroles plus solennelles et plus sévères, lorsque rappelant son âge, son expérience, les services qu'il avait rendus à la maison de Bourbon, il condamna l'invasion contre-révolutionnaire de l'Espagne en 1823, déclara que le renouvellement d'alliance, accompli par ses soins, entre cette maison et la France, était compromis par les passions folles et téméraires d'un parti, et il sembla annoncer au monde la fin prochaine de la restauration.

L'orateur exprime le vœu que le ministre de l'intérieur déploie une grande fermeté. Il est nécessaire que le gouvernement soit fort, impartial et libre de toute influence étrangère et surtout sourd à toute inspiration d'esprit de parti. Quant à la guerre, dit en terminant l'orateur, notre situation militaire est tellement prospère que je dois me borner à rendre grâce à tous ceux qui font partie de cette administration, seulement je prierai le ministre de la guerre de me permettre de lui exprimer un regret, c'est que le gouvernement ne se soit pas empressé de proposer un projet de loi pour récompenser dignement le duc de la Victoire, à l'occasion des derniers événements du Nord. Il a su en réconciliant des frères, conquérir des lauriers immortels.

M. Perez de Castro, président du conseil, a répondu : Nous avons en Portugal un chargé d'affaires à qui il ne manque absolument que le titre d'ambassadeur : s'il n'a pas réussi à obtenir encore les justifications désirées, il n'a rien négligé du moins pour y arriver. Quant aux déserteurs, M. Gonzales sait combien il est difficile de s'opposer sur tous les points à leur passage.

L'observation faite sur nos relations avec certaines puissances qui n'ont pas encore reconnu notre gouvernement n'est pas exacte. Je ferai remarquer que quand un gouvernement veut entamer des relations avec un autre gouvernement, il nomme des agens publics, connus, mais dans la situation où se trouve l'Espagne vis-à-vis de ces gouvernements, on n'a pas employé ce moyen parce qu'il était peu convenable.

Cependant le gouvernement a parlé dans le discours du trône, des dispositions bienveillantes de ces puissances, c'est qu'il les connaissait. Il s'était servi de moyens à sa portée pour constater ces dispositions et pour rectifier les idées inexactes que l'on s'était formées du gouvernement constitutionnel en vigueur en Espagne! M. Gonzales peut être assuré que le gouvernement a apporté tout le zèle et l'activité dont il était capable dans ces relations.

J'ajouterai, relativement aux républiques de l'Amérique du sud, que ce n'est pas au gouvernement de S. M. à faire des démarches pour arriver à la reconnaissance. Le gouvernement est tout disposé à accueillir à bras ouverts ces républiques et à les traiter comme il a fait le Mexique, mais il ne convient pas que le gouvernement fasse les premières avances; en conséquence, le seul parti à prendre, c'est d'attendre.

Dans la suite de la discussion, les ministres ont dit qu'il allait être présenté des projets sur l'état de siège et que les intendances financières ont été séparées des fonctions de chefs politiques des provinces, à cause des complications et de l'état monstrueux de l'administration économique du pays.

M. Heros a prétendu que l'infant don François de Paule, ne résidant pas en Espagne, mais à Paris, ne devait pas recevoir de pension du gouvernement espagnol. Il s'est élevé contre le choix de M. Zéa Bermudez. Il ne fallait pas, dit-il, faire représenter l'innocente Isabelle II près des cours étrangères par un homme dont les mains furent souillées de sang en 1824.

Cette dernière phrase a donné lieu à une réprimande de la part du président.

— Dans la chambre des députés, le 16, M. de Las Navas a développé une proposition sur la responsabilité ministérielle.

« Je suis pénétré, dit-il, de reconnaissance envers le duc de la Victoire qui a frayé les voies à la pacification de la Péninsule, mais que les autres ne s'imaginent point que par cette raison, je leur donnerai carte blanche pour les fautes qu'ils auront commises. Députés de la nation, tenez-vous sur vos gardes. Les mesures que nous devons adopter pour la garantie de la constitution, n'ont rien de commun avec les circonstances du moment. J'aime à croire que la chambre voudra bien nommer une commission qui traitera la question de la responsabilité ministérielle avec la maturité qu'elle exige. Elle pourra modifier ou étendre ma proposition comme elle le jugera convenable. »

« Qu'une loi soit présentée, qu'un châtement soit infligé aux coupables, que la sécurité de la nation soit garantie. Ne permettons pas au despotisme de fouler aux pieds la loi fondamentale en prenant le masque de la liberté, et la chambre pourra compter sur la reconnaissance du pays. »

La proposition est prise en considération et renvoyée aux bureaux. Une proposition de M. Mendizabal, concernant l'entretien du culte et du clergé, est renvoyée dans les bureaux. La séance est levée.

#### NOUVELLES D'ORIENT.

Une lettre de Saint-Petersbourg du 6 septembre annonce qu'un aide-de-camp de l'empereur Nicolas a été envoyé à Ana-

le moment arriva pour achever l'œuvre de la grande révolution commencée en 1789. Cette révolution n'était pas entièrement accomplie et admise. Il était nécessaire qu'il se fondât un régime dont les régimes précédents n'étaient que des essais, qui s'approprièrent leurs divers principes et se préservèrent de leurs passions, qui empruntât à 1789 la liberté et l'égalité sans l'anarchie, à 1800 l'ordre sans l'arbitraire, à 1814 la paix, mais la paix sans crainte; au passé une dynastie, en lui donnant la consécration nationale, au présent ses idées, en leur imprimant une direction habile. Tels devaient être le but, la condition, la règle et la force de l'établissement de 1830.

M. de Talleyrand s'associa au régime nouveau. Dans ce grave moment, où il s'agissait de savoir si la cause populaire pourrait triompher en France et même s'étendre en Europe sans ramener la guerre, M. de Talleyrand regardant la paix comme utile aux progrès réguliers de la liberté renaissante, aida puissamment à son maintien. Nommé ambassadeur en Angleterre, il alla reprendre, pour ainsi dire, les grands desseins qui l'y avaient conduit en 1792. Mais plus heureux à la fin de sa carrière qu'à son début, il contribua à lier étroitement deux nations que la rivalité de puissance avait long-temps séparées, et que des institutions analogues et des intérêts extérieurs communs devaient alors plus que jamais réunir.

Les cabinets de l'Europe, voyant ce vieux et profond politique dont ils connaissaient la sagacité de plus en plus expérimentée et la constante modération, venir représenter auprès d'eux la révolution, crurent encore plus à la force de celle-ci, et se trouvèrent mieux disposés à traiter avec elle. A la tête de la conférence de Londres, par l'ascendant de sa renommée et de son esprit, M. de Talleyrand négocia avec succès la destruction du royaume des Pays-Bas, par les puissances mêmes qui l'avaient formé en 1814 contre la France, et fit consacrer diplomatiquement la révolution et l'indépendance de la Belgique, qui devait désormais couvrir notre frontière du nord au lieu de la menacer. Cet utile résultat obtenu, M. de Talleyrand acheva sa mission et consuma son œuvre en signant le traité de la quadruple alliance, qui lia la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, en faveur de la civilisation péninsulaire, et opposa l'union de l'Occident à celle du Nord, dans l'intérêt de la cause constitutionnelle sur le continent.

C'est alors qu'il se retira pour toujours de la scène du monde. Il mit un intervalle entre les affaires et la mort. Le seul événement qui marqua cette dernière période de sa vie fut l'éloge historique et spirituel et si simple qu'il avait depuis long-temps rencontré dans la carrière diplomatique, et qui le précéda de bien peu dans la mort. Il mit du prix à finir, dans le paisible sanctuaire de la science une existence remplie d'événements et agitée par les révolutions.

Quel que avancé que fût son âge, en voyant en lui tant de force, en lui retrouvant toujours tant d'esprit, on était loin de prévoir que sa fin serait si prochaine. Deux mois après cette mémorable séance, M. de Talleyrand sentit les atteintes soudaines du mal qui devait l'emporter en quelques jours. Soumis à de douloureuses opérations, en proie à de cruelles souffrances, il les supporta avec le calme courageux qui ne l'avait jamais abandonné. Pendant qu'au milieu de sa famille éplorée il lutta avec simplicité, sans attendrissement et sans faiblesse, contre les douloureux progrès de la mort, il fut honoré d'une royale visite et d'augustes adieux. Peu de temps après, il

pa, portant au général Rajewski, commandant en chef d'un corps de réserve de l'armée du midi, l'ordre de marcher avec ses troupes vers Erzeroum.

#### HOLLANDE.

On lit dans l'Avondbode :  
Les commissaires hollandais à Anvers avaient été invités à assister à l'inauguration du chemin de fer de Courtrai; ils n'ont pas accepté cette invitation et ont fait valoir pour excuse leurs occupations.

— On écrit de Rotterdam, le 21 septembre :  
Le 21 septembre dernier, la Société hollandaise de littérature et beaux-arts a tenu sa séance générale annuelle. M. de Brauwere van Steeland, un des littérateurs flamands plus zélés, assista à cette réunion ainsi qu'au banquet qui suivit. A cette occasion il porta le toast suivant :

« Messieurs! il m'est difficile d'exprimer ce que je ressens ce moment, entouré de tout ce que la Néerlande compte de grands poètes et de littérateurs distingués. Assister à la séance de ce matin, être admis au nombre de vos convives, échanger l'avoue, un honneur auquel je ne pouvais m'attendre; je suis loin d'attribuer cet honneur à mon mérite personnel, mais je me plais à y reconnaître un témoignage d'intérêt que vous portez aux littérateurs vos voisins, que j'ai pour ainsi dire l'honneur de représenter ici. Que la politique et les intérêts temporels divisent les deux pays! Quant à nous, nous sommes tous enfants de la même souche, frères dans le domaine de la littérature, et tous nous portons nos offrandes sur le même autel. »

La littérature flamande commence une nouvelle ère; celle de la Néerlande a atteint son apogée et brille dans toute sa splendeur; aussi nous vous reconnaissons volontiers comme nos dignes modèles et c'est à suivre la marche que vous nous avez tracée que tendent nos constants efforts. Prêtez nous à cet effet constamment la main, avec cette même amitié fraternelle avec laquelle de notre côté nous continuerons à vous tendre la nôtre.

» aux littératures hollandaise et flamande! (Aen de noord- en zuid-nederduitsche letterkunde!)

M. le professeur Sigebek répondit à ce toast que les littérateurs hollandais éprouvaient la plus vive sympathie pour leurs confrères flamands; que la littérature flamande semblait reprendre avec beaucoup de succès et qu'il saisissait cette occasion pour faire surtout une mention honorable de la société de Gand : *De taal-is gantsch het volk*, laquelle se distingue particulièrement par le mérite des publications et par les membres qui la composent.

#### BELGIQUE. — Bruxelles, le 25 septembre.

Le roi et la reine, accompagnés de Mme. Vilain XIII, de M. le comte d'Arsohot et des généraux Nypels et d'Hane de Steenhuyse, ont visité aujourd'hui l'exposition pendant deux heures. Les personnes qui s'y trouvaient y ont pu rester, mais les portes ont été fermées.

Nous avons rendu compte de l'entrée des sociétés des divers tirs. Vers 10 heures un second cortège, composé de la société des chasseurs-volontaires de Bruxelles et des gardes civiques inscrits pour concourir au tir à la cible, s'est rendu du local de la Grande-Harmonie, hors la porte de Laeken, à celui de ladite société des chasseurs, hors la porte de Louvain où les concours a lieu. Le corps de musique de la garde civique de Bruxelles ouvrait la marche du cortège.

On se ferait difficilement une idée de l'affluence des visiteurs qui s'étaient rendus avant-hier dès dix heures au Musée. Pendant plusieurs heures le salon d'exposition des tableaux était totalement encombré.

Les exercices du jeu de balle ont commencé à onze heures, sur la place du Petit-Sablon et ont attiré une grande quantité de curieux. La balle d'honneur donnée par le roi pour le premier prix, était exposée sur la place.

La musique du régiment des guides a exécuté au Parc des morceaux d'harmonie à une heure. Il y avait foule d'assistants, ce qui n'empêchait pas les salles de l'exposition, celles du conservatoire des machines, la galerie des sculptures, le musée des armures, d'être encombrés par les visiteurs.

A deux heures et demie, la cavalcade de la société de St-Laurent est entrée à Bruxelles par la porte de Schaerbeek, au milieu d'une immense population qui se pressait compacte et serrée

rendit le dernier soupir à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dont plus de cinquante s'étaient passés dans les grandes affaires.

Avec lui disparut une intelligence forte, l'un des restes les plus brillants de l'esprit français, la dernière grande renommée de la révolution. M. de Talleyrand devait quelque chose à son origine, mais encore plus à lui-même. Introduit de bonne heure dans la carrière des honneurs par le crédit de sa famille, il ne put s'y maintenir long-temps par sa propre habileté; car, dans notre époque d'extrême agitation et de vaste concurrence, ce n'était pas l'aide des souvenirs et des ancêtres qu'on s'élevait, se soutenait, se relevait, après avoir été renversé. Dès sa jeunesse, l'ambition lui ayant été offerte comme perspective, et laissée comme ressource, il s'habituait à subordonner la règle morale à l'utilité politique. Il se dirigea surtout d'après les calculs de son esprit. Il devint accommodant à l'égard des désirs dominants, facile envers les circonstances impérieuses. Il aimait la force, non par le besoin qu'il en avait; mais par le goût qu'elle inspire à l'habileté, qui sait la comprendre et s'en servir.

Il s'associa aux divers pouvoirs, mais ne s'attacha point à eux, les servit, mais sans s'en dévouer. Il se retira avec la bonne fortune, qui n'est pas autre chose pour les gouvernements que la bonne conduite. Se mettant alors à l'écart, son grand mérite fut de prévoir, un peu plus tôt, ce que tout le monde devait vouloir un peu plus tard, et d'après avoir résolu, après avoir attendu de résoudre à propos, il aimait à perdre du temps pour mieux saisir les occasions, croyant que le cours naturel des choses en offre de meilleures que l'esprit n'en saurait trouver, ni la volonté faire naître. Il avait, dans ces moments, l'activité et l'ascendant des hommes supérieurs, et il retombait ensuite dans la nonchalance des hommes ordinaires.

Pendant le cours de si nombreuses révolutions et de prospérités si diverses, il ne fit de mal à personne. Il ne sévit contre ses adversaires que par des bons mots. Il éprouva et il inspira de longues amitiés, et tous ceux qui l'entouraient ou qui l'approchaient étaient attirés par sa grâce, attachés par sa bonté. Il jugeait tout avec un sens exquis; il aimait à raconter, et ses récits avaient autant d'agrément que ses mots ont eu de célébrité. Ce visage que les événements n'avaient pas ému, ce regard que la fortune n'avait pas troublé, s'animait lorsqu'il parlait des beaux jours du dix-huitième siècle et des grands travaux de l'assemblée constituante.

M. de Talleyrand, comme la grande génération à laquelle il appartenait, aimait sincèrement sa patrie et a toujours conservé de l'attachement pour les idées de sa jeunesse et les principes de 1789, qui ont survécu chez lui à toutes les vicissitudes des événements et de la fortune. Il s'entretenait sans aucune gêne des gouvernements qu'il avait servis et quittés. Il disait que ce n'était pas les gouvernements qu'il servait, mais le pays, sous la forme politique que, dans le moment, lui semblait convenir le mieux, et qu'il n'avait jamais voulu sacrifier l'intérêt de la France à l'intérêt d'un pouvoir.

Telle était l'explication qu'il donnait à ses changements. Toutefois, c'est que soient les services qu'on puisse rendre à son pays en conformant toujours sa conduite aux circonstances, il vaut mieux n'avoir qu'une seule carrière dans une longue révolution, et un seul rôle noblement rempli dans l'histoire.

MIGNET.

dans toutes les rues pour voir cette curieuse représentation de nos anciennes fêtes populaires.

En ce moment, le roi et la reine qui arrivaient de Laeken en voiture découverte, se sont arrêtés un instant dans la rue Royale extérieure pour attendre le défilé de cette cavalcade. Ce n'est pas sans peine que la voiture de LL. MM. a pu ensuite se dégager de la foule et se diriger vers le palais.

On voyait dans le cortège toute la famille des géans, puis des enfans assis sur des léopards, des lions, des dragons, puis de grands chars élégamment décorés et couverts de jolis enfans costumés de toutes façons. L'un de ces chars était surmonté de l'effigie de St.-Michel terrassant le démon; un autre portait à son sommet St.-Laurent, reconnaissable à son gril doré, et le patron de la société. Sur un dernier char des paysans exécutant des danses représentaient une fête flamande burlesque comme on tableau de Téniers, tandis que de la fenêtre du cabaret placé sur ce char un enfant donnait la volée à des pigeons. On remarquait, parmi les nombreux cavaliers, des chevaliers du moyen-âge armés de toutes pièces, des personnages historiques; tous les costumes étaient parfaitement soignés et quelques-uns même fort beaux et fort riches. Ensuite le cortège a traversé toutes les rues et places indiquées dans le programme. Le roi et la reine se trouvaient au balcon du palais, au moment où la cavalcade passait devant la demeure royale. La cavalcade est entrée à sept heures dans le faubourg de Schaerbeek d'où elle était partie.

A cinq heures, la musique de la Grande-Harmonie s'est fait entendre au Parc, mais malheureusement la cavalcade était attendue en ce moment rue Royale, et les curieux ne cessant de circuler, on n'a pu prêter au concert qu'une attention fort distraite. Les divers morceaux qui ont été joués, l'ont été avec la supériorité ordinaire qui distingue cet orchestre.

Le soir le Parc a été illuminé en verres de couleur; les portiques chargés des illuminations faisaient un brillant effet. Celui placé près du bassin représentait le portique d'un temple romain; celui que l'on a dressé du côté de la rue Royale, un temple turc; vis-à-vis était une pagode indienne; près du bassin de fleurs s'élevait un obélisque. Comme on le pense bien, il était difficile de circuler dans les allées du Parc, tant la foule était grande.

Vers 7 heures et demie, L. M. le roi et la reine, accompagnées seulement de quatre officiers supérieurs, se sont promenées au milieu de la foule, qui grossissait sur leur passage, et qui les accueillait par de nombreux cris de vive le roi!

Le temps continue à favoriser les fêtes. Le matin, à 8 heures, les artilleurs de la garde civique de Bruxelles ont annoncé la solennité de cette journée par une salve d'artillerie tirée au boulevard du Régent.

Les exercices pour les concours des différens tirs, non terminés la veille, ont repris dans la matinée.

Les étrangers ne cessent d'arriver en ville en grand nombre par le chemin de fer.

Grâce au beau temps, les courses de mercredi ont été assez brillantes. Beaucoup de voitures et de cavaliers se sont dirigés à midi vers la plaine de Mon-Plaisir.

Le roi et la reine ont assisté aux courses.

Comme nous l'avons annoncé déjà le mauvais temps a beaucoup contrarié les courses d'avant-hier. Le plus grand nombre des spectateurs habituels ont été effrayés et sont restés en ville; ceux que leur curiosité a, malgré la pluie, la boue et un ciel chargé de nuages, entraînés à la plaine de Mon-Plaisir, ont été plus ou moins embourbés et mouillés; et quant au terrain de l'hippodrome, il était si mauvais que les distances ont été généralement parcourues avec lenteur, et que les chevaux ont dû faire preuve de force et de fond plutôt que de vitesse. A propos de ces inconveniens, trois observations trouvent ici leur place naturelle.

Le chemin de fer n'a pas eu de convoi spécial, comme à l'ordinaire, les omnibus étaient en très-petit nombre, et force a été pour les gens qui n'ont pas de voitures de payer fort cher une vigilante, ou de s'aventurer dans d'affreux chemins et dans une prairie à moitié noyée.

Au milieu de toutes ces tribunes réservées, qui la plupart du temps sont à trois quarts vides, il n'y avait pas de tribunes publiques et même de tentes où, à des prix différens et modérés, chacun aurait pu chercher un abri contre la pluie et le soleil, comme en Angleterre et en France. Dans le premier de ces deux pays, les hippodromes sont la propriété d'entrepreneurs particuliers qui, bien entendu, ne négligent aucune occasion de satisfaire les spectateurs moyennant argent. Dans le second, le jockey-club a de vastes tribunes où le seul titre d'admission est une pièce de monnaie, et il consacre les produits de ces recettes quelquefois importantes, à augmenter la valeur et le nombre des prix qu'il donne.

Il importe aussi, et pour les raisons même qui précèdent et pour obtenir un terrain constamment favorable à l'élan des chevaux, de hâter l'installation de l'hippodrome projeté à la porte de Ninove, et qui serait tout à fait digne d'une ville comme Bruxelles.

(Eman.)

**LIÈGE, LE 26 SEPTEMBRE.**

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 24 de ce mois, le froment est prohibé à sa sortie et continue d'être libre à l'entrée.

Voici les principaux objets à l'ordre du jour de la séance du conseil communal qui aura lieu vendredi 27 septembre :

Observations de la députation sur l'art. 10 des conditions de l'emprunt de 2 millions.

Rapport des commissions du contentieux et de comptabilité sur le projet de réunion du bureau de bienfaisance à la commission des hospices.

Proposition de la commission des hospices d'aliéner diverses propriétés.

Compte du receveur communal rendu pour 1858 et compte d'administration pour le même exercice.

Comptes de la garde civique pour 1858.

Opposition à la suppression de la rue de la Madelin.

Reclamation de M. de Loets-Detrixhe contre la délibération du conseil.

Demande d'un crédit de 849 fr. pour la reconstruction d'un pilier de l'église St.-Gilles.

Rapport de la commission des travaux publics

A. Sur le cahier des charges pour les réparations à faire à l'église St.-Christophe.

B. Sur les observations des sieurs Marchandise frères, contre la décision prise par le conseil, pour l'échange de terrains situés rue de la Syre.

C. Sur des modifications à l'alignement de la rue Pont des Jésuites en face de la salle des Concerts.

D. Sur la rectification des abords de la Halle aux viandes du Nord.

Hier vers les 7 heures du soir, un coup de feu a éclaté dans le nouveau bure de l'Espérance, à Seraing: 4 ouvriers ont été atteints: 1 est mort sur le coup, les 3 autres ont succombé cette nuit. Il paraît que ce malheur a été causé par une lampe défectueuse.

Le bruit du prochain mariage du roi des Pays-Bas, avec Mme. la comtesse d'Oultremont, prend de la consistance. On en parle beaucoup à Bruxelles, et des lettres venues de la Hollande donnent le fait comme très-probable.

La commission chargée de l'administration de la Caisse de Prévoyance, en faveur des ouvriers mineurs de la province, s'est réunie pour la première fois le 25 de ce mois.

Elle s'est constituée et a procédé à la nomination du vice-président, du secrétaire et du caissier.

Ont été nommés: M. Orban, vice-président, M. Despa, secrétaire, Et M. Sacré, chef de bureau à l'administration provinciale, a été appelé à remplir les fonctions de caissier.

En acceptant les fonctions de secrétaire, M. Despa a déclaré qu'il entendait qu'elles fussent gratuites.

Le traitement du caissier a été provisoirement fixé à 400 frs.

La fête de Chênée, où se rendent chaque année tant de gens de la ville, avait attiré mardi, jour de la foire, que favorisait le plus beau temps, une affluence plus considérable que jamais; toute l'étendue de ce bel endroit était encombrée de promeneurs et offrait un coup-d'œil très animé. Il y a constamment eu foule, jusque bien avant dans la soirée, dans les nombreuses salles de danse. Tout s'est passé avec ordre et gaieté.

On écrit d'Onze, le 25 :

Avant-hier un événement terrible a eu lieu sur le chemin qui conduit de notre hameau à Fexhe-Slins (Liège). M. J.-P. Bertrand, fils, âgé de 62 ans, fabricant de chapeaux de paille traversait cette route vers 6 heures du matin lorsqu'il fut attaqué par deux chiens dont un appartient à l'espèce des dogues. Il soutint contre eux une lutte acharnée qui se prolongea pendant plus de deux heures. Malheureusement un pistolet qu'il portait sur lui, fit long feu au moment où il voulut s'en servir. Terrassé huit fois, il se releva à chaque reprise avec un nouveau courage; il crut d'abord pouvoir se réfugier sur un arbre qui borde la route, mais les deux chiens le tenant par les jambes l'ont entraîné à une distance d'au moins 25 à 30 mètres; enfin épuisé il ne pouvait presque plus opposer la moindre résistance, quand trois hommes (domestiques chez M. Renard) survinrent et arrachèrent de son corps les chiens qui le dévorait.

M. Bertrand a été transporté à la maison la plus voisine dans un état pitoyable, les vêtements et les chairs en lambeaux. On n'est pas encore certain de le sauver.

Ce terrible événement servira-t-il enfin de leçon et les autorités veilleront-elles à ce que les éleveurs de bestiaux ne laissent pas vaguer des chiens qui à chaque instant compromettent la vie des voyageurs?

On écrit de Petit-Rechain, au Franchimontois :

« La nuit dernière il s'est commis un vol des plus audacieux dans la maison de la veuve L. Jardinet, située sur la route de Battice, à cinq minutes de Petit-Rechain. Le voleur ou les voleurs se sont introduits en escaladant une fenêtre, pendant que la femme Jardinet, qui avait tissé jusqu'à minuit, dormait profondément. On a coupé 11 à 12 aunes du drap qui se trouvait sur le métier; la vaisselle de cuivre et d'étain et tout ce qui pouvait facilement être transporté, a disparu.

« On est à la recherche de l'auteur de ce vol. Si le morceau de drap était présenté aux foulons, ils pourraient facilement le reconnaître aux renseignements suivans: couleur gris pour noir; le chef, tenant au coupon, est composé de 3 lignes d'épinnards à chaque roquette (liteaux). »

On écrit de Stavelot que, dans toutes les communes du canton dont cette ville est le chef-lieu, il n'existe aucun médecin vétérinaire.

La distance moyenne qui sépare ces localités de la résidence la plus rapprochée d'un artiste de ce genre, est de quatre myriamètres.

Les habitans de ces contrées, qui sont essentiellement agricoles, se voient à chaque instant placés dans la rigoureuse alternative ou d'avoir, à l'occasion de maladies ordinaires de bestiaux et à l'apparition des épizooties, recourus à des empiriques, dont ils connaissent tout le charlatanisme, ou, en l'absence d'artiste diplômé, de les laisser périr sans l'intervention des secours de l'art.

La ville de Stavelot offre à un médecin vétérinaire une occasion bien favorable de se placer. L'exercice de son art n'y pourrait qu'être lucratif.

— On écrit de Courtray, 24 septembre :

« Voici quelques détails sur le séjour de S. M. le roi en cette ville :

« En descendant de voiture, S. M. s'est approchée du corps d'officiers de la garnison et a long-temps causé avec plusieurs d'entre eux ainsi qu'avec d'autres fonctionnaires publics, en attendant les convois d'honneur, qui sont successivement arrivés à peu d'intervalles.

« Après la cérémonie de l'inauguration, S. M. s'est rendue chez M. Bethune, où les appartemens se trouvaient préparés. Le roi n'a point assisté au banquet; la fatigue du voyage en a été le motif, et réellement on pouvait lire cette fatigue sur la physionomie du roi. Au bal, S. M. s'est entretenue pendant deux heures avec un grand nombre de personnes et a long-temps et intimement causé avec Minne-Bart, bourgmestre de Gand.

« Les toilettes les plus brillantes rehaussaient l'éclat des ornemens, et un essaim de jolies femmes donnaient aux danses l'aspect le plus animé et le plus enchanteur.

« Une médaille en commémoration de la solennité de l'inauguration a été frappée. Celle que nous avons sous les yeux porte d'un côté: Inauguration du chemin de fer de Gand à Courtray, 22 septembre 1859; sur le revers se trouve un remorqueur. Elle a été gravée par M. Vanackere, notre compatriote.

« Dans la matinée du lundi, S. M. a reçu en audience particulière toutes les autorités civiles et militaires; le collège municipal a long-temps entretenu S. M. sur la nécessité du canal de Bossuyt et le roi a promis de prendre leurs observations en mûre considération. Notre chambre de commerce a aussi été reçue; c'est M. Devettere qui a porté la parole.

« La bande de filoux qui est en possession d'exploiter toutes nos fêtes publiques a fait actes de présence à Courtray. Voici de ses œuvres

« Une montre en or a été volée à M. Parent, entrepreneur du chemin de fer, au moment qu'il sortait du banquet de la Régence, et sur les marches mêmes de l'hôtel-de-ville. Il la sentit se glisser hors de son gousset et il saisit la main du voleur

qui fut empoigné et mis entre les mains de la police. Le prévenu mit-il, avait déjà passé le montre à l'un ou l'autre de ses compères. Il dit se nommer Ch. Cheutimen de Bruxelles; on a trouvé sur lui une bourse contenant 4 pièces de 20 francs et environ 30 francs en pièces de 5 francs et monnaie ainsi qu'une abatière en argent.

« Une deuxième montre en or a été également volée sur la place de la station à un officier supérieur.

Au Café Belge une bourse contenant environ 20 francs a été volée à un particulier de Thielt.

« Une autre bourse contenant environ 75 francs a été également volée à un étranger. (Chronique.)

— Douze énormes volumes comprenant la collection complète des dépêches écrites par le duc de Wellington, de 1799 à 1815, pendant toutes ses campagnes de l'Inde, du Danemark, du Portugal, de l'Espagne, des Pays-Bas et de France, ont été récemment publiés à Londres, par les soins du lieutenant-colonel Gurwood. Cet immense recueil sera consulté avec le plus grand fruit par les historiens et les hommes d'état. Rien n'a été dédaigné, depuis les matériaux historiques les plus curieux, jusqu'aux moindres réponses à de simples bourgeois réclamant leur jugement ou leur fusil de chasse. Il y a même une certaine coquetterie à montrer ainsi que tout passait sous les yeux du général en chef; et il est bon que de telles pièces soient quelquefois conservées; mises en œuvres par un esprit judicieux, elles peuvent devenir d'inappréciables documens. (Quotidienne.)

— L'instrument qui doit servir à constater la force des chevaux de trait pour laquelle la Société d'Encouragement donnera des médailles et des prix de 4 et 200 fr., le 27 du courant, est un dynamomètre de M. le chevalier Regnier. L'expérience s'acquiert au moyen d'un mât de 25 à 30 pieds de hauteur solidement fixé en terre et portant à sa partie supérieure une poulie sur laquelle passe une corde nouée vers son extrémité, tous les nœuds formés à 6 pouces de distance les uns des autres, portent 36 sacs de toile remplis de sable, pesant chacun 30 livres environ. Cette corde a 75 pieds de longueur et se prolonge en descendant vers une partie fixée au pied du mât à la hauteur du poitrail du cheval; elle se termine par une boucle dans laquelle on passe l'anneau à charnière attaché au coude du ressort du dynamomètre; l'autre anneau est accroché au palonnier ou est attelé le cheval. La double aiguille du dynamomètre marque le résultat.

— Jusqu'ici les monnaies avaient été frappées par un énorme balancier. M. Thonneller a imaginé une machine rotative que deux hommes seulement font agir, et qui frappe une pièce à chaque tour de roue, c'est-à-dire soixante ou quatre-vingt tours par minute. Un modèle en grand de cette belle machine, employée à la Monnaie de Paris, vient d'être placé dans le musée monétaire de cette ville, déjà si riche en mécaniques de toute espèce.

— On annonce la formation d'une Société qui, sous le nom d'Union du Commerce, a pour but de créer une agence générale pour le transport des marchandises par le chemin de fer. Les fondateurs de cette Société, anciens employés des messageries Van Gend, ont établi les bases de leur association de manière à intéresser le commerce au succès de leur entreprise. Suivant les statuts, les expéditeurs auraient droit à une part dans les bénéfices nets, et, ce qui semble d'un avantage plus certain, le commerce serait appelé, par des délégués, à discuter les tarifs de commun accord avec l'administration de la nouvelle Société.

M. J.-J. Gilain, mécanicien à Tirlemont, vient de mettre le sceau à sa réputation déjà si honorable, en construisant une machine à vapeur à deux cylindres, à expansion et condensation, qui sous le rapport du travail et de l'économie du combustible, mérite au plus haut point de fixer l'attention des industriels.

Cette machine du système de Hall et modifiée en plusieurs points par le constructeur, est établie depuis trois mois dans les ateliers mêmes de M. Gilain; elle met en mouvement une filature de laine et un atelier de machines et mécaniques, et de la force de quatorze chevaux, elle ne consomme pas au-delà de 315 à 320 kilogrammes de charbon par quinze heures de travail effectif; ce qui constitue une dépense de moins de un kilogramme et deux tiers par heure et par force de cheval. C'est peut-être le résultat le plus avantageux que l'on ait jamais obtenu, puisque les machines à vapeur à haute pression les mieux construites, consomment en général près de trois kilogrammes.

Nous croyons utile d'appeler la sérieuse attention de nos industriels sur ce résultat vraiment remarquable du travail et des recherches d'un homme de talent, que nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de signaler comme constructeur d'une rare habileté.

Les propriétaires de machines à vapeur saisiront avec empressement l'occasion de s'éclairer auprès de M. Gilain sur la meilleure méthode pratique de construire et combiner toutes les parties du foyer et des carneaux, et d'entretenir le feu sous les chaudières; car si cette étonnante économie de combustible est due en grande partie au système de la machine et à l'irréprochable exécution des pièces, il faut également faire la part de la méthode de chauffer. Nous avons vu fonctionner plus d'une fois la machine dont il s'agit, et jamais la moindre colonne de fumée ne s'est montrée à l'issue de la cheminée, parce que la toute la fumée et les produits gazeux de la combustion sont brûlés avec le charbon dans le foyer, et ce développement de chaleur s'opère de la manière la plus utile pour la production de la vapeur. (Emancipation.)

**ETAT CIVIL DE LIÈGE. DU 24 SEPTEMBRE 1859.**

Naissances: 3 garçons, 4 filles.  
Décès: 3 garçons, 5 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir: Gérard Arnold Kempeners, âgé de 62 ans, rentier, rue devant les Carmes, célibataire. — Robert Joseph Lemaire, âgé de 20 ans, menuisier, faubourg St-Laurent, célibataire. — Marie Françoise Dalle, âgée de 45 ans, couturière, rue Pierreuse.

Du 25. — Naissances: 2 garçons, 3 filles.

Mariages: 11 savoir: Lambert-Joseph Vielvoye, directeur de la fabrique de papier d'Andenne et Catherine-Adrienne Vielvoye, sans profession, sur Avroi. — Toussaint De-geldre, polisseur, rue Grande-Bèche et Marie Dengiste, fruitière, même rue. — François-Joseph Vanneste, marbrier, rue des Ecoles et Marie-Hélène Lejeune, sans profession, même rue. — Jean Bertrand, hôteleur, sur Avroi et Marie-Louise Franklin, sans profession, même rue. — François Bourquette, cordonnier, rue Venti, et Marie-Barbe Hody, journalière, même rue, veuve de Jean-François Mestrez. — Gérard Delcheff, cordonnier, derrière les Potiers, et Marie-Catherine Gustin, blanchisseuse, même rue. — Henri-Joseph Malaxhe, portefaix, rue Champion et Hubertine Broka, modiste, sur Avroi. — Herman Dognée, journalier, sur Avroi et Marie-Joseph Hubinon, journalière, même rue. — Georges Smedley, tourneur en fer, à Liège et Anne-Joseph Roland, sans profession, même domicile. — Gaspar Hody, charron, sur les Fossés et Anne-Marie Chamont, sans profession, faubourg St-Léonard. — Toussaint Malet, journalier, faubourg St-Léonard et Jeannette Chamont, journalière, même faubourg.  
Décès: 2 garçons, 2 filles.

# ANNONCES.

Jules LHOIST, médecin vétérinaire diplômé, ayant fixé son domicile à STAVELOT, se recommande à la bienveillance du public de cette ville et des environs; il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour en mériter la confiance.

**DIMANCHE** prochain, on JETERA des ROUES D'OIES et de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE à ANS.

**DIMANCHE** prochain, on JETERA des ROUES de DINDONS et D'OIES, chez RASKIN-BIA, derrière le mur des Anglais.

Cabillaux, Rivets, Huitres anglaises et Stockfisches nouveaux chez PERET, rue Ste-Ursule.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

Cabillauds, Rivets, Saumons, Eperlants, Anguilles, Esturgeons, Huitres anglaises et Stockfisches détrempés, chez ANDRIEN, fils.

## PENSIONNAT

**M<sup>me</sup>. PETERS-JUDON,**

DEVANT LE PONT, COMMUNE DE VISÉ.

La RENTRÉE aura lieu Lundi 30 Septembre. — La messe du St.-Esprit se dira le lendemain.

Madame DE BEAUVOIR a l'honneur d'informer les personnes qui veulent bien lui accorder leur confiance, que la

## rentrée des Classes

à son établissement aura lieu le 1er. octobre prochain. La messe du St.-Esprit y sera célébrée.

## ÉCOLE SPECIALE DE COMMERCE DE LIÈGE.

Les leçons recommenceront MARDI, 1<sup>er</sup> OCTOBRE. S'adresser de 11 à 1 heure à M. J. CHARLIER, rue Agimont, N° 5.

ON DEMANDE un excellent INSTITUTEUR PRIMAIRE. Traitement, frs. 600, plus la nourriture, logement, chauffage et éclairage. S'adresser au bureau du Courrier de la Meuse.

**A LOUER** pour le NOEL prochain, une BONNE ET AGREABLE MAISON, avec cour, remise, écurie et jardin, côté 1127, sise faubourg St-Laurent. S'adresser n° 1126 même faubourg.

**A CEDER** par suite de décès, le BAIL DE LA MAISON, ainsi que le FOND DE MAGASIN de Mlle. C. MEURA, ci-devant M<sup>me</sup> de Modes, rue de la Régence, N° 9, s'y adresser. Les marchandises se vendent dès-à-présent au-dessous du prix courant.

Une PERSONNE d'un âge mûr, pouvant conduire un ménage désire se PLACER près d'une personne ou deux tranquilles, soit en ville ou à la campagne. S'adresser rue St.-Hubert, chez M. DEGUELDRE, chapelier.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvenière n. 24.

## A VENDRE Deux belles maisons,

SISES A LIÈGE, RUE ROYALE.

L'une portant le N° 924, occupée par M. Reule. Et l'autre N° 925, occupée par plusieurs locataires. Ces deux maisons sont très-avantageusement situées pour le commerce. S'adresser à M<sup>e</sup> GILKINET, notaire, à Liège, rue Féronstrée, N° 61, pour obtenir tous renseignements.

## Vente par licitation.

MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1859, à 5 heures après-dîner, au domicile de la veuve Pierre Robert, cabaretier à Celles, les héritiers et représentants de la veuve J.-L. Stasse, née Chabot,

FERONT PROCÉDER

pardevant M. le juge-de-peace du canton de Waremme et par le ministère de M<sup>e</sup> JAMOULLE, notaire à ce commis,

A LA VENTE

## DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS:

1<sup>er</sup> lot. Une PIÈCE DE TERRE sise audit Celles, au lieu dit Ste-Anne, contenant 84 ares 157 millièmes ou 19 verges grandes 6 petites.

2<sup>o</sup> lot. Une autre pièce au même lieu, contenant 126 ares 425 millièmes (29 verges grandes).

3<sup>o</sup> lot. Une sise au pré Hellin, même commune, contenant 61 ares 686 millièmes ou 14 verges grandes 5 petites.

4<sup>o</sup> lot. Une autre sise derrière chez Piron, même territoire, de la superficie de 91 ares 992 millièmes, (21 verges 2 1/2 petites.)

5<sup>o</sup> lot. Une PIÈCE DE TERRE sise territoire de Ligney, près de chez Catouille, contenant 26 ares 157 millièmes ou 6 verges grandes.

S'adresser pour connaître les conditions chez M. le juge-de-peace susdit ou audit notaire JAMOULLE dépositaire des titres de propriété.

## VENTE PAR LICITATION.

Lundi, Mardi et Mercredi, 14, 15 et 16 Octobre 1859, à 9 heures du matin,

A la requête des enfants de M. Mathieu-Joseph CLOSSET, en son vivant demeurant à Liège, sur la Batte, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, à la

VENTE AUX ENCHÈRES

## DES IMMEUBLES SUIVANS:

1<sup>er</sup> lot.

Une belle et grande MAISON à porte cochère, occupée par M. Geoffroy, sise à Liège, sur la Batte, n° 5-1078, avec cour, fontaine et écurie pour plusieurs chevaux, ayant deux corps de bâtiments, séparés par la cour, chacun composé de plusieurs beaux salons.

Le bâtiment de derrière donne sur la rue de la Barbe d'Or, dans laquelle il a une issue.

Cette maison joint d'un côté à M. Raskin, de l'autre à madame veuve Sauveur; sa position avantageuse au bord de la Meuse la rend propre à toute espèce de commerce.

A dater du 1<sup>er</sup> octobre, cette maison sera à voir tous les mardis, mercredis et jeudis, jusqu'au jour de la vente, de 10 à 12 heures du matin.

2<sup>me</sup> lot.

Une MAISON, servant présentement de magasin, sise à Liège, rue de la Barbe-d'Or, n° 1, en face de la maison précédente, joignant d'un côté à M. Grosfils, brasseur, de l'autre à la veuve Vaillant.

Les 1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> lots seront vendus en masse et puis séparément; l'adjudication la plus favorable aux vendeurs sera préférée.

3<sup>me</sup> lot.

Une grande MAISON près de l'Abattoir, avec cour, pompe et dépendances, sise à Liège, en Pêcheurie, n° 1450, occupée par M. Lamarche, tonnelier, joignant vers le Pont-des-Arches à M. Ledent, vers le pont de Saucy à la demoiselle Broka.

4<sup>me</sup> lot.

Une belle et grande MAISON DE CAMPAGNE, renfermant un ancien moulin hors de service, pouvant facilement être remis en activité, cour, bosquet, étang, source, jardin d'agrément, jardin légumier et prairie nommée Fourgon; un moulin à farine mû par un cours d'eau qui ne tarit jamais, avec remise et écuries, occupé par le sieur Desama, meunier; et une MAISON, dite Renier Lemoine, occupée par M. Higny.

Le tout ne formant qu'un ensemble, situé à Vaux, commune d'Olne, de la contenance d'un hectare 63 ares 19 centiares.

La maison de campagne est à voir tous les jours; s'adresser à la dame veuve RENSONNET, maison Higny, joignant la propriété à vendre.

5<sup>me</sup> lot.

Une FERME, occupée par le sieur Desama, écurie, grange, cour avec puits, et 8 hectares 71 ares 56 centiares de jardin, verger, terres et prés, sise à Olne, avec une parcelle de terre sur la commune de Nessonvaux.

Le 5<sup>me</sup> lot sera d'abord vendu en détail et puis en masse; après quoi, il sera réexposé en VENTE avec le 4<sup>me</sup> lot; l'adjudication la plus favorable aux vendeurs sera préférée.

6<sup>me</sup> lot.

Une FERME, occupée par le sieur Charlier, bergeries, écuries, étables et jardin derrière, avec une petite maison à côté, occupée par Crepin; aussi avec jardin, plus 18 hectares 57 ares 5 centiares de jardin, verger, prés, terres, pâtures et bois, situées communes d'Olne et de Nessonvaux.

Ces IMMEUBLES seront également vendus en détail et puis en masse.

7<sup>me</sup> lot.

Une FERME, occupée par le sieur Nicolas-Joseph Albert, avec 16 hectares 40 ares 5 centiares de jardins, vergers, prés, terres, pâtures et bois, situés communes d'Olne et de Nessonvaux.

Après avoir été adjugé en détail, ces immeubles seront réexposés en vente en masse.

8<sup>me</sup> lot.

Une FERME, occupée par Hubert Fontayn, avec jardins, verger, prés et terres, contenant 4 hectares 56 ares 4 centiares, situés communes d'Olne et de Nessonvaux.

9<sup>me</sup> lot.

Un PRÉ, dit Thier des Peupliers, et une parcelle de broussailles y attenant, contenant 97 ares 25 centiares, situés communes de Nessonvaux et Olne.

Les 8<sup>me</sup> et 9<sup>me</sup> lots seront d'abord vendus en détail et puis en masse.

10<sup>me</sup> lot.

1<sup>o</sup> Une FERME, occupée par le sieur Declusin, contenant 6 hectares 75 ares 54 centiares de jardin, vergers, terres, prés et trixie, situés commune d'Olne et de Nessonvaux; 2<sup>o</sup> Une petite MAISON sur le bois d'Olne, occupée par Jean-Joseph Ledent, avec jardin et prairie, contenant 75 ares 61 centiares.

Les immeubles formant le présent lot seront d'abord vendus en détail et puis en masse.

11<sup>me</sup> lot.

Une PRAIRIE, dite Gomé-Levay, commune de Nessonvaux, contenant 46 ares 90 centiares, ci-devant exploitée par Pirotin.

12<sup>me</sup> lot.

Une MAISON, occupée par le sieur Piette, avec jardin d'un are 76 centiares, sise à Nessonvaux.

13<sup>me</sup> lot.

Une MAISON, dite Maison du Faweux, occupée par le sieur Albert, avec jardin, verger et pré, situé commune d'Olne, contenant un hectare 20 ares 85 centiares.

14<sup>me</sup> lot.

Une MAISON, sur le Raffay, occupée par le sieur Grahay, avec jardin, verger et prés, situés commune d'Olne, contenant 2 hectares 55 ares 15 centiares.

Les immeubles formant les 13<sup>o</sup> et 14<sup>o</sup> lots seront d'abord vendus en détail et puis en masse.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, à Liège, au notaire MOXHON et à M<sup>e</sup> BOULANGER, ancien notaire; à Verviers, à M. le notaire VOISIN; à Olne, à M. le notaire REGNIER; à Soiron, à M. le notaire FLECHET; à Herve, chez M. le notaire MERRY, et à Ensival chez M. le notaire DE LEAU.

## A SURENCHERIR

D'UN 20<sup>e</sup> DU PRIX,

En l'étude du notaire MOXHON, jusqu'inclus le 1<sup>er</sup> OCTOBRE prochain,

## UNE MAISON,

COUR ET ARRIÈRE-BATIMENT,

Sise à Liège, faubourg Saint-Gilles, N° 291, avec TERRAIN en amont, propre à bâtir, de cinq mètres de face sur 11 mètres de profondeur, joignant vers Saint-Gilles à M. Henri Paret vers Liège à M. le major Blochouse, adjugée provisoirement pour la somme de 10,000 francs.

S'adresser pour connaître les titres et conditions audit notaire MOXHON.

## Vente de Bois.

JEUDI 5 OCTOBRE 1859, à une heure de relevée, au rivage de Chokier, le notaire BIAR, vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux,

UNE GRANDE

## QUANTITÉ DE BOIS,

Savoir:

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Poutres, Bois de fosses, Jantes, Rais, planches de hêtre, etc.

ARGENT COMPTANT.

SAMEDI 28 de ce mois, à 10 heures,

le notaire PAQUE vendra aux enchères, en son étude, rue Soverain-Pont, à Liège,

## une pièce de terre

de onze verges grandes, située dans les grands Prés à Jupille et joignant à la veuve Guillaume Piedbœuf, Lambert Massart, Henri Dejardin et Pironet ou leurs présents.

## BOURSES.

PARIS, LE 24 SEPTEMBRE

3 p. c.	81 15	Mutualité	—
4 p. c.	101 40	Act. Réunies	—
5 p. c.	110 70	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	2790	Dette active	52 1/2
Ob. de la v. de Par.	1212 50	Passive	8 3/4
Emp. belge	103 5/8	Emp. romain	105
Soc. générale	—	Naples	101 50
B. de Belg.	775	Emp. port. 5 p. c.	25 5/4

LONDRES, LE 25 SEPTEMBRE

5 <sup>me</sup> consolidés	91 1/8	Différées	15 3/8
Bell. 1852	105 1/4	Passives	8 3/8
Hol. Dette active	54	Russie	—
Pourc. 5 p. c.	—	Brsil	76 5/4
Id. 5 p. c.	24 5/8	MEXICAINS 5 p. c.	—
Esp. Emp. 1854	52 1/2 52 5/8		

AMSTERDAM, LE 24 SEPTEMBRE

Dette active	57 9/16	Espagne. Ardoin	28 9/10
5 p. c.	101 5/4	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	25 7/8	" " 1853	—
Synd. d'am.	95	" " Passive	8 1/2
" 5 1/2 p. c.	80 1/8	Portugal. E. 5 <sup>me</sup>	—
Soc. de Commerce	174 1/2	Naples. Cert. Fal.	105 5/8
Ch. de fer. d'Amst.	—	" " H. et Comp.	105 3/4
" de Rotterdam	—	" " C. c. Hope	107 1/8
Prusse L. 1852	—	" " Ins. gr. liv.	156 1/4
Autriche. Métall.	105 1/4	Pologne. L. 500 fl.	—
Brsil. Emp.	—		

ANVERS, LE 25 SEPTEMBRE

Anvers. Dette act.	105 1/4	Prusse. Em. à Berl.	122 1/2
" Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	101
Emp. de 48 mill.	101	Et. R. Levée 1852	100 5/4
" de 50 mill.	92 5/8	Cert. à A. 1854	—
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq	107 5/4		
Lots de B. 250	460	Amsterd. C. jours	pair
" H. 250	526	Id. 2 mois	—
" H. 500	825	Rotterdam. C. jours	pair
Polog. Lots fl. 500	120 1/2	Id. 2 mois	—
" H. 500	156	Paris. C. jours	114 1/2
Brsil. E. L. 1854	—	Id. 2 mois	112 9/16
Espagne. Ardoin	28 27 7/8 28 A	Londres. C. jours	401
Dette passive 1854	—	Id. 2 mois	59 1/8
" différée	9 et	Francfort. C. jours	156 1/8
Banquere. E. Not.	96	Id. 5 mois	55 11/16
D. to à L.	74	Bruxelles et Gand	114 000

CHANGES

Amsterd. C. jours	pair
Id. 2 mois	—
Rotterdam. C. jours	pair
Id. 2 mois	—
Paris. C. jours	114 1/2
Id. 2 mois	112 9/16
Londres. C. jours	401
Id. 2 mois	59 1/8
Francfort. C. jours	156 1/8
Id. 5 mois	55 11/16
Bruxelles et Gand	114 000

BULLETIN DE BOURSE

Il s'est fait beaucoup d'affaires en fonds d'Espagne à notre bourse de jour; ouvert à 28 1/4 P. le cours de cette valeur est tombé à 27 5/4 et rester 28 à 28 1/4 P. Les primes ont été assez recherchées à 1 mois; elles ont été traitées à 29 1/4 dont 2 et 29 1/2 dont 1 1/2 0/0; celles à court terme ces étaient plus offertes.

BRUXELLES, LE 25 SEPTEMBRE

Dette active 2 1/2	54 7/8	Brasseries	—
Emp. Rothschild	101 5/8	Tapis	—
Fin courant	—	Fer. d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	Mutualité	105 1/8
Id. de 57 mil.	71 1/4	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	95	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	740	Act. Réunies	—
Emp. de Paris	—	Bornage	—
S. de Comm. de c.	—	Houyoux	—
B. de Belgique	74 5/8	Papeterie	—
C. de S. et Oise	—	Lits de Fer	120
Hauts-Fourneaux	—	H. P. Luxembourg	—
Banque Foncière	—	Civile	—
Idem.	—	Herve	—
Fenu	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclésin	—	Asphalt	—
Soc. Nationale	—	Holl. Dette active	—
Levant du Fenu	—	Losrenten inscrit	—
Ougrée	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longscham	—	Naples. C. Falcon	—
Ghemin de Fer	—	Espagne. Ardoin	28 1/4 et
Vennes	—	Fin courant	—
St-Léonard	—	Prime un mois	—
Châtelineau	—	Différée de 1851	—
Verviers	—	Idem de 1855	—
Betteraves	—	Passives	—
Verreries de Charl.	—	Brsil. E. de Roth.	—
L'Espérance	—	Rome. E. de 1854	—

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 25 SEPTEMBRE.  
Le brick belge Elisa, v. de Montevideo, ch. de cuirs.  
Le brick suédois Agnes, v. de Stockholm, ch. de goudron.

Imprimerie de J.B. Nossent, imp., rue du Pot-d'Or, n. 622 à Liège.